

Discours du député B.SANDRAS
Assemblée Nationale – 30 juin 2011
Projet de loi relatif aux institutions de la Polynésie française

« Mes chers collègues,

Voilà donc enfin soumis à l'Assemblée nationale, cette réforme qui doit permettre d'améliorer le fonctionnement des institutions de la Polynésie française.

Je dis enfin, car pour moi qui ai vu se dégrader la situation économique et sociale de la Polynésie, pour moi, qui ai vu nos concitoyens polynésiens perdre leur emploi, ne plus pouvoir assurer le gîte et le couvert à leurs enfants, ne plus pouvoir les envoyer à l'école, parce que trop loin, parce que la cantine trop cher, ne plus pouvoir les envoyer chez le médecin..

Oui, pour moi, député de la république et maire confronté à cette misère qui gagne nos villes et nos campagnes, je me dis que bien du temps a été perdu. Bien sûr, les institutions fonctionnent aussi, et c'est le propre de notre condition humaine, au grès des hommes et des femmes qui gouvernent. Mais que de temps a-t-il fallu pour se rendre compte que la situation institutionnelle de la Polynésie française l'a menée, non pas seulement au bout du gouffre, mais bel et bien dans une chute vertigineuse, qui la place bien loin de ce que d'aucun dénomment les pays développés.

Voilà bientôt 4 ans que la Polynésie française, que les Polynésiens sont les victimes de graves carences qui affectent le fonctionnement des institutions locales, les victimes d'une instabilité chronique qui mis à bas tous les ressorts du développement économique et social;

Depuis 2008, ce ne sont pas moins de 5 gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, tous portés par des majorités hétéroclites, faites d'alliances de circonstances dans lesquelles se sont illustrées des hommes politiques sans vergogne, véritables mercenaires , n'ayant pour objectif que de s'accaparer une parcelle de pouvoir visant leur propre intérêt.

Depuis 2008, toutes les combinaisons auront été essayées par tous les partis politiques représentés à l'Assemblée de la Polynésie française. Tous se sont alliés pour mieux s'opposer ensuite...

Depuis 2008, nous avons battu tous les records avec un gouvernement qui ne durera que 45 jours; avec une majorité de 47 représentants sur 57 qui 8 mois plus tard s'étiolé et devient minoritaire; avec un gouvernement qui pendant presque un an tient les rênes du pays en comptant au rang de ses soutiens à l'Assemblée moins de 15 puis de 10 représentants; enfin aujourd'hui avec un gouvernement qui peine à maintenir une majorité de 29 représentants aussi hétéroclite que les précédentes...

Dire que la Polynésie française a été le mauvais élève de la classe...c'est peu dire, chers collègues !.. La Polynésie a vu ses dirigeants, ses responsables, ses élus, fouler au pied tous les principes démocratiques, toutes les valeurs qui fondent l'action publique et au premier rang desquelles se trouvent l'intérêt général.

Et pendant ce temps, la situation économique et sociale n'a eu de cesse de se dégrader..

L'instabilité politique n'en est certes pas la seule cause mais elle est le ferment de cette dégradation catastrophique qui plonge les Polynésiens dans la misère, les entreprises polynésiennes dans une situation de quasi faillite, les investisseurs dans le doute et l'attentisme, et les pouvoirs publics dans l'inaction.

Alors oui, enfin le gouvernement a décidé de soumettre à la représentation nationale un projet qui vise à remédier à cette instabilité en gommant les effets désastreux de la « loi Estrosi » de 2007.

Pour autant, je voudrais dire, comme d'autres d'ailleurs l'ont déjà dit, que cette pierre apportée à l'édifice institutionnel polynésien, ne peut suffire à elle seule à garantir un meilleur fonctionnement des institutions locales.

L'attitude, le comportement, l'état d'esprit de ceux prétendant à gouverner, à gérer la collectivité publique de Polynésie française, doivent en même temps radicalement changer. C'est une exigence... Mais c'est une exigence qui suppose que l'Etat se positionne clairement pour accompagner ceux qui, à l'issue d'un processus démocratique, se trouvent et se trouveront aux commandes pour gérer la Polynésie française.

Ce positionnement ne doit pas être idéologique... Il doit être pragmatique et permettre d'offrir à nos concitoyens polynésiens la chance de pouvoir bénéficier de la même qualité de service public, des mêmes possibilités d'accès à un emploi, d'avoir un toit, de pouvoir satisfaire à ses besoins élémentaires... ceux qui fondent la dignité humaine.

Les valeurs républicaines et démocrates doivent reprendre le pas sur les jeux de pouvoirs politiques et malsains qui ont agité depuis tant d'années la classe politique locale...

Ceux qui oublient l'intérêt général au profit de leur intérêt personnel, doivent être mis au banc de la classe politique... Ils doivent être mis à l'écart, non pas par des mesures particulières, mais tout simplement par le jeu des valeurs démocratiques, par le jeu du suffrage universel... Et, je crois que de ce point de vue, nous avons déjà trop tardé..

Il faut également dire une chose sur l'objectif de cette nouvelle modification statutaire... Elle doit rompre avec le passé... Elle doit rompre avec un passé dont nous avons pu mesurer les conséquences désastreuses tant pour le pays que pour l'image de la classe politique locale dans son ensemble.

C'est d'ailleurs avec cette volonté que je présenterai un certain nombre de propositions d'amendements dans le cadre de nos débats.

Parmi ceux-ci, j'insisterai sur un amendement qui vise à revenir sur la suppression du haut-Conseil de la Polynésie française. Celui-ci joue, aujourd'hui, dans le dispositif institutionnel, un rôle important qui permet au gouvernement de bénéficier d'un avis juridique essentiel dans le cadre du processus d'élaboration des « lois de pays ».

Présidé par un magistrat issu du corps des conseillers d'Etat, il exerce son activité de manière totalement indépendante et l'on comprend mal, qu'au détour d'un amendement présenté en commissions des lois, cette institution puisse se voir condamnée et disparaître du jour au lendemain.

Autre amendement, celui qui prévoit que pour être candidat dans une section électorale, il faille être domicilié dans cette section. Nous devons veiller à préserver la relation de proximité entre l'élu et l'électeur. C'est aussi ce qui garantira le choix objectif, et en toute connaissance de cause de ce dernier. C'est également, ce qui évitera de voir « migrer » des candidats potentiels d'une section vers une autre, au grès de leur intérêt personnel.

C'est important aussi, afin que « tous » les territoires de la Polynésie française, et notamment les archipels éloignés puissent être effectivement représentés par des personnes vivant dans les dits archipels.

Aujourd'hui, nous devons aborder les discussions sur le texte qui nous est présenté, sans esprit partisan, sans calcul pré-électoral, simplement en nous posant la question de ce qui permettra effectivement de garantir le bon fonctionnement des institutions polynésiennes, dans le respect de l'intérêt général, avec le souci du fait démocratique.

C'est dans cet état d'esprit que je soutiens ce projet de texte qui me semble répondre aux principales préoccupations de nos concitoyens en Polynésie française. »

Bruno SANDRAS